



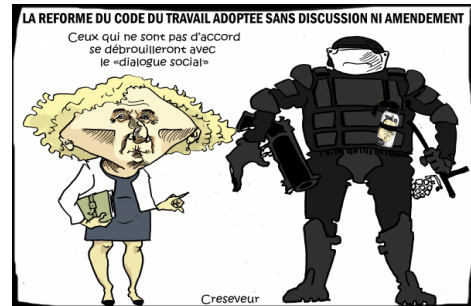
120 ANS DE CONQUIS SOCIAUX REMIS EN CAUSE SANS NEGOCIATION

Le projet de loi travail constitue une régression sans précédent. Pourtant le gouvernement persiste à avancer « masqué » et ne dévoile qu'au compte-goutte ses intentions. Pour savoir ce que contient le projet mieux vaut lire la presse....

Une méthode contestable :

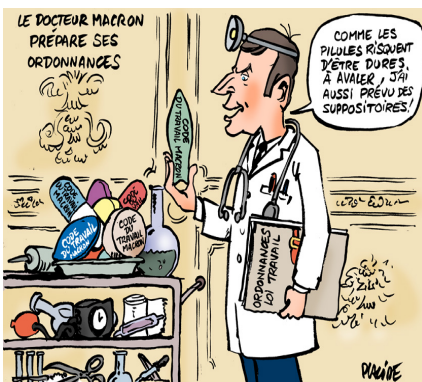
- Pas de négociation mais une concertation des organisations syndicales et patronales reçues individuellement six fois une heure chacune.
- Parallèlement le gouvernement présente une loi d'habilitation pour légiférer par ordonnances sans aucun débat à l'assemblée nationale.

Il est important de noter que les textes étaient parus dans la presse avant d'être dévoilés aux organisations syndicales et aux parlementaires. Voilà qui en dit long sur la sincérité d'un gouvernement et d'un président nouvellement élu.



Et un contenu tout aussi contestable

- Négociation d'entreprise plus forte que la loi (inversion de la hiérarchie des normes, fin du principe de faveur)
- Plafonnement des indemnités prud'homales et facilitation des licenciements.
- Référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur
- Rôle normatif des accords de branche restreint
- Fusion des instances représentatives du personnel : fin de la proximité
- Mise en place d'un contrat de chantier ou projet instaurant le CDD « à vie »
- Remise en cause partielle du compte pénibilité



Suivez avec nous le feuilleton de l'été et préparons ensemble les nécessaires mobilisations de la rentrée sociale de septembre

TOUTES ET TOUS DANS LES MANIFESTATIONS LE 12 SEPTEMBRE !